

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

N° 56/2015

Nos réf. : AT/HIB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture



<p>DATE DE CONVOCATION : 25/11/2015</p>	<p>L'an deux mil quinze le dix décembre à vingt heures,</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p> <p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15), MORASCHETTI Élisabeth.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 10/12/2015</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absents excusés : 5</i> <i>Absent : 0</i></p>	
<p>OBJET :</p> <p><i>Avancements de grade 2016</i></p>	<p><i>Procurations données :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à JELIC Céline, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à : MORANDINI-HENRICI Séverine, - GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15) a donné procuration à : TRAVERSIER Agnès, - MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre.
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i> 	<p>Monsieur Grégoire SEGAUD est nommé secrétaire de séance.</p>

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu les avis favorables des Commissions Administratives Paritaires, réunies le 24/11/2015 pour la Catégorie B et le 25/11/2015 pour la Catégorie C, aux propositions d'avancement de grade,
 Vu l'avis favorable du Comité Technique du 02/12/2015 sur les suppressions de postes,
 Vu l'avis favorable de la Commission "Finances Administration générale Gestion du Patrimoine" du 30/11/2015,
 Madame le Maire propose à l'assemblée :

SUPPRESSIONS DE POSTES	CREATIONS DE POSTES
Adjoint Technique 2e classe	Adjoint Technique 1e classe
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal
Éducateur de Jeunes Enfants	Éducateur de Jeunes Enfants Principal
Rédacteur	Rédacteur Principal 2e classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/12/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 10/12/2015
 Publiée le 10/12/2015.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire



[Handwritten signature]